

AR Prefecture

082-200061257-20220317-0320220708-BF
Reçu le 23/03/2022
Publié le 23/03/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 17 MARS 2022

Date d'envoi de la convocation : 10 mars 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 17 du mois de mars (17.03.2022) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 10 mars 2022, s'est assemblé en présentiel (salle Gascogne à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 13

M. BAYLET Jean-Michel (Président), M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) en visioconférence, M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), M. CRUSBERG Daniel (Délégué suppléant), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. FERTE Denis (Délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 5

Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine

M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude

M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Thierry

M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. JEANJEAN Claude

M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel

ABSENTS EXCUSÉS : 2

M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)

M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

DELIBERATION N°03/2022-08
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022
DU BUDGET PRINCIPAL M57

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU les débats qui se sont tenus lors la commission Administrative et Finances réunie le 7 mars 2022 ;
VU la délibération n°03/2022-03 du Comité syndical du 8 mars 2022 actant le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022, ainsi que le rapport d'orientations budgétaires associé ;
VU la note de présentation brève et synthétique annexée à la présente délibération et à la maquette budgétaire jointe, retraçant les informations financières essentielles du budget primitif 2022 du budget principal M57 ;

Le budget primitif est conforme aux orientations budgétaires données lors de la réunion du Comité syndical du 8 mars 2022. Il permet d'organiser et de suivre l'ensemble des dépenses générales du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Pour l'exercice 2022, le budget primitif de ce budget principal s'élève à **1 079 952,71 euros** et se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement

- **Dépenses de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement sont d'un montant de **656 148,81 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Dépenses réelles	011	Charges à caractère général	112 655,00
	012	Charges de personnel et frais assimilés	457 625,00
	65	Autres charges de gestion courante	1 256,00
	67	Charges exceptionnelles	0,00
	022	Dépenses imprévues	0,00
Total des dépenses réelles			571 536,00
Dépenses d'ordre	042	Dotations aux amortissements	28 319,00
	023	Virement à la section d'investissement	56 293,81
Total des dépenses d'ordre			84 612,81
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			656 148,81

AR Prefecture

082-200061257-20220317-0320220708-BF
Reçu le 23/03/2022
Publié le 23/03/2022

- **Recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **656 148,81 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Recettes réelles	70	Produits des services, domaine et vente	80 000,00
	74	Dotations, subventions et participations	426 396,00
	75	Autres produits de gestion courante	1 438,00
Total des recettes réelles			507 834,00
	002	Résultat de fonctionnement reporté	148 314,81
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			656 148,81

Section d'investissement

- **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement sont d'un montant de **423 803,90 euros** et se répartissent ainsi :

Types de dépenses	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Dépenses réelles	20	Immobilisations incorporelles	375 000,00
	21	Immobilisations corporelles	39 643,90
	27	Autres immobilisations financières	9 160,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (sans RAR)			423 803,90
Restes à réaliser 2021 reportés dans le budget 2022			0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT (proposition globale avec RAR)			423 803,90

AR Prefecture

082-200061257-20220317-0320220708-BF
Reçu le 23/03/2022
Publié le 23/03/2022

• Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **423 803,90 euros** et se répartissent de la façon suivante :

Types de recettes	Chapitres comptables	Intitulé	Proposition de vote en euros
Recettes réelles	10	Dotations, fonds divers et réserves	7 512,00
	13	Subventions d'investissement reçues	298 749,00
	27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des recettes réelles			306 261,00
Recettes d'ordre	040	Dotations aux amortiss	28 319,00
	021	Virement de la section de fonctionnement	56 293,81
Total des recettes d'ordre			84 612,81
001		Solde d'exécution positif reporté	32 930,09
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (sans RAR)			423 803,90
Restes à réaliser 2021 reportés dans le budget 2022			0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT (proposition globale avec RAR)			423 803,90

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif du budget principal M57 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique pour l'exercice 2022, figurant dans la maquette budgétaire ci-jointe ;
- **APPROUVE** le montant des participations à appeler auprès des membres du syndicat au titre de l'exercice 2022, tel que présenté en annexe de cette délibération.

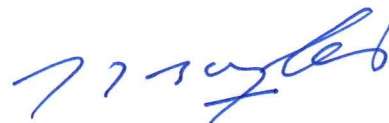
ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture
le **23 MARS 2022**

Et de la publication le **24 MARS 2022**

Fait à Montauban, le 17 mars 2022

Le Président



Jean-Michel BAYLET

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03/2022-08 du 17 mars 2022

**PARTICIPATION DES MEMBRES AU BUDGET PRIMITIF 2022
DU BUDGET PRINCIPAL M57
DU SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE**

Membres	Fonctionnement	Investissement (participation au Bouquet de services)
Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise	7 796 €	101 547 € à répartir en cours d'année entre chaque membre, en fonction de la souscription de chacun au projet de bouquet de services qui sera proposé en cours d'année
Communauté de Communes des Deux Rives	14 650 €	
Communauté de Communes Terres des Confluences	31 878 €	
Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron	5 940 €	
Communauté de Communes du Quercy Caussadais	15 788 €	
Communauté de Communes Pays de Serres en Quercy	6 708 €	
Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne	31 453 €	
Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron	16 915 €	
Communauté de Communes des Coteaux et Plaines du Pays Lafrançaisain	8 575 €	
Commune de Reyniès	675 €	
Commune de Lacourt Saint Pierre	882 €	
Commune d'Escatalens	872 €	
Total EPCI et communes	142 132 €	
Total Département	284 264 €	Quote-part à déterminer
TOTAL participation des membres sur le budget principal 2022	426 396 €	101 547 €